



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 07 novembre 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Messieurs les conseillers Léo Lepage-St-Amand, Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou, Gaëtan Gagné, et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Odile Roy, Pro-Maire.

Absent : Le maire Réjean Lagacé.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy, Pro-Maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt des états comparatifs - budget
- 8- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Facture projet route du 2e Rg – libération de retenue
- 10- 2e Rang (Phase 2) - report des travaux
- 11- Acquisition d'une remorque sableuse à trottoirs
- 12- Bornes de recharge du circuit électrique
- 13- Plans de protection des sources d'eau potable
- 14- Mandat-MRC – modification plan D'Urbanisme
- 15- Adhésion au groupe MRC pour la téléphonie cellulaire
- 16- Motion d'excuse pour les propriétaires du lot #4 810 454
- 17- Demande d'accès à la propriété – Keven Corriveau
- 18- Demande d'accès à la propriété – Ghislaine Valois
- 19- Révision budgétaire pour OHMatapédia – octobre 2022
- 20- Budget entente tripartite, Ville, MRC et CDC
- 21- Cotation annuelle 2023-24 – Bibliothèque
- 22- Politique d'investissement – Ferme Casault
- 23- Perles de Sagesses- Lettre d'appui
- 24- Attraction et enracinement des jeunes – représentant du conseil
- 25- Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - demande d'appui
- 26- Représentation du conseil à la Vélo-Route
- 27- Concours décors de Noël – Causapscal Féérique
- 28- Fêtes de Noël – fermeture de l'Hôtel de Ville
- 29- Dons
- 30- Affaires nouvelles
 - 30.1 Route du 2e Rang (Phase 2) - Décompte #2
 - 30.2 Monument générationnel des 3 générations Heppell
 - 30.3 Prêt de la salle de l'hôtel de Ville
 - 30.4 Motion de félicitation à Guylain Raymond
 - 30.5 Installation de panneau de « NO PARKING » sur Rue du Parc
 - 30.6 Location de la cantine de l'aréna pour 600\$
- 31- Correspondances
- 32- Période de questions
- 33- Levée de la séance

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Pas de question

4- Adoption du procès-verbal du 3 octobre

2022-11-251

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 3 octobre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2022-11-252

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 128 186.88 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport mensuel.

Monsieur Léo Lepage-St-Amand fait celui des loisirs.

6.2 Dossiers des élus

- Gaëtan Gagné pour la CDC : fait la lecture des investissements de l'année, prochaine réunion en janvier et projet de revoir leur règle de fonctionnement.
- Louis-Marie D'Anjou pour le comité sur l'environnement : pas de réunion
- Denis Viel : deux réunions en même temps, n'a donc pas assisté à La Seigneurie Mon toit, pour l'OMH ; plusieurs cuisines seront refaites dans les unités, les règles d'attribution des logements seront revues pour permettre d'élargir les possibilités des futurs locateurs.
- Réjean Gagné pour la CSMM : Prochaine réunion le 14 novembre
- Léo Lepage-St-Amand : il n'y a pas eu de réunion

- Odile Roy pour Faucus : réunion du 31 octobre, en attente de nouvelle pour le PAFIM, en vue des changements annoncés pour la saison 2023, une réflexion sur les ressources humaines est amorcée. Le renouvellement de l'exposition se poursuit, le dépôt du scénario et des dialogues sera présenté le 10 novembre, nous sommes toujours à la recherche de financement. Prochainement le processus de renouvellement des institutions muséales sera débuté pour répondre aux demandes du MCC.

Dans le cadre du 125^e de la Ville, il y aura le marché de Noël à Matamajaw le 27 novembre de 13h à 16h.

- Odile Roy pour Premières Mémoires : Les bénévoles de ce projet sont récipiendaire pour le Mérite municipal de l'année et seront présent le 21 novembre à Québec pour nous représenter.

6.3 Dossiers MRC

Mme Odile Roy, Pro-Maire, a assisté aux dernières réunions, principale sujet est en lien avec les collectes sélectives et le site pour la récupé et autre à venir. Aussi les prochaines réunions seront pour le budget de la MRC. Plus de détails seront disponibles avec le procès-verbal qui sera distribué aux conseillers dès qu'il sera disponible.

- 2022-11-253
- 7- Dépôt des états comparatifs – budget
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter le dépôt des états comparatifs
Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-11-254
- 8- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'autoriser le paiement de la facture #60781632, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 1 985.62 \$ taxes incluses.
Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2022-11-255
- 9- Facture projet route du 2e Rg – libération de retenue
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #53241 au montant de 18 241.05 \$ taxes incluses, pour la libération des retenues des directives #24 et #25, dans le cadre du projet de réfection de la Route du R2 phase1.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- 2e Rang (Phase 2) - report des travaux

Concernant l'intention de la Ville de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la Réfection du 2e Rang (segments CAU-61-01 et CAU-61-02), dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL;

Considérant Que la Ville a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande RIRL-2020-991 pour la Réfection du 2e Rang (segments CAU-61-01 et CAU-61-02), dont la lettre d'annonce date du 6 août 2020;

Considérant Que la Ville a obtenu l'orientation préliminaire de la CPTAQ pour le secteur de la coulée Boudreau le 15 juin dernier et que la Ville attend toujours l'orientation finale de celle-ci;

Considérant Que le MELCC confirme à la Ville que l'analyse de la demande d'autorisation de la coulée Boudreau se fera à la fin octobre début novembre 2022 et que par conséquent, la Ville de Causapscal obtiendra l'autorisation à la fin de l'hiver 2023;

Considérant Qu'Hydro-Québec accuse un retard important dans l'ordonnancement de leurs travaux, en raison des événements météorologiques des dernières semaines causant des pannes majeures dans certains secteurs de la province, et qu'il n'est donc pas en mesure d'identifier une date de travaux pour le projet du 2e Rang;

Considérant Que la Ville de Causapscal ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

En conséquence;

2022-11-256

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

1- De confirmer, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois,

2- Que la Ville à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivants;

ÉCHÉANCIER :

2020-12-21-Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;

2021-01-04- Préparation des documents d'appel d'offres;

2021-02-18- Approbation du règlement d'emprunt;

2021-07-23-Appel d'offres;

2021-10-04-Octroi de contrat;

2021-10-24 au **2023-12-31**-Plage de réalisation des travaux ;

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Acquisition d'une remorque sableuse à trottoirs
2022-11-257 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'autoriser l'achat d'un épandeur à trottoirs à l'entreprise LocaFlex Levesque Inc. pour la somme de 17 246.25\$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Bornes de recharge du circuit électrique
ATTENDU QU'HQ développe et exploite un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques connus sous le nom du Circuit électrique.

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal est un partenaire du Circuit électrique et que les Parties veulent conclure une Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharges (240V) pour véhicules électriques.

ATTENDU QU'HQ a lancé le Programme de subvention de 4500 bornes de recharge qui vise à aider les municipalités du Québec à améliorer l'offre de recharge de véhicules électriques dans leur centre-ville et dans leurs quartiers densément peuplés.

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de subvention de 4500 bornes de recharge, HQ bénéficie du soutien du gouvernement du Canada en vertu du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro.

ATTENDU QU'HQ a transmis à la Municipalité une lettre d'approbation en date du 30 septembre 2022 l'informant que sa demande de subvention avait été retenue pour l'achat et l'installation d'une ou de plusieurs bornes de recharge de type « sur rue ».

En conséquence :

2022-11-258 Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

- D'accepter l'offre de services de la firme AKIFER, N/Réf. : PR22-74, pour nous assister dans notre demande de soutien financier auprès du PEPPSEP, et pour l'élaboration du plan de protection de nos sources d'alimentation en eau potable, pour la somme estimée à 21 500\$ avant taxes.
- D'Autoriser le directeur général de la Ville à signer tous document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Plans de protection des sources d'eau potable
Voici notre offre de services pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable (PPS) de la ville de Causapscal (puits P-1 et P-3). Ce plan consiste à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées

par la ville, et ce, sur la base des menaces qui ont été identifiées dans votre analyse de vulnérabilité.

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans son Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), le MELCC s'est engagé à fournir un soutien financier, sous forme de subvention, aux municipalités désireuses d'élaborer leur plan de protection;

Considérant qu'en participant au PEPPSEP, la ville de Causapscal pourrait bénéficier d'une aide financière de 29 750 \$, correspondant à 85 % des dépenses maximales admissibles (35 000 \$).

Considérant que AKIFER, entreprise de génie-conseil, a fait l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable du volet 1 PPASEP, pour la Ville de Causapscal; Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand

2022-11-259

- D'accepter l'offre de services de la firme AKIFER, N/Réf. : PR22-74, pour nous assister dans notre demande de soutien financier auprès du PEPPSEP, et pour l'élaboration du plan de protection de nos sources d'alimentation en eau potable, pour la somme estimée à 21 500\$ avant taxes.
- D'Autoriser le directeur général de la Ville à signer et déposer tous document donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Mandat-MRC – modification plan D'Urbanisme

Considérant que la Ville de Causapscal, par la résolution 2022-07-174, fait à la MRC, au service Aménagement et Urbanisme, demandant des modifications de zonage;

Considérant l'offre de service reçu le 25 octobre;

2022-11-260

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la soumission du service Aménagement et Urbanisme, de la MRC de la Matapédia, pour la somme de 6 690.55\$ avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Adhésion au groupe MRC pour la téléphonie cellulaire

Considérant que la MRC de la Matapédia a conclu un contrat d'une durée de 36 mois avec TELUS pour les services de téléphonie cellulaire;

Considérant que ledit contrat permet l'adhésion des municipalités locales aux services de téléphonie cellulaire aux mêmes termes et conditions que la MRC de la

Matapédia, permettant ainsi de bénéficier de tarifs de groupe avantageux;

Considérant que pour des raisons contractuelles nécessitant un minimum de 20 abonnés, les comptes seront au nom de la MRC de la Matapédia. Toutefois, la municipalité aura un compte séparé sous la nomenclature MRC Matapédia/Ville de Causapscal et sera responsable d'acquitter ses factures;

Considérant que la municipalité aura accès au portail de gestion intelligente de TELUS afin d'acheter, renouveler et gérer ses appareils de façon indépendante;

Considérant que la municipalité a pris connaissance des termes et conditions du contrat conclu le 16 septembre 2022 entre la MRC de la Matapédia et TELUS;

2022-11-261

En conséquence, Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

1. Que la Ville de Causapscal adhère au contrat de téléphonie cellulaire de la MRC de la Matapédia pour un nombre de (4) quatre appareils sur une période de 36 mois représentant pour la municipalité une dépense de 125.00 \$/mois en fonction des forfaits retenus ;
2. Que la Ville de Causapscal de s'engage à respecter les termes et conditions prévus au contrat intervenu entre la MRC de la Matapédia et TELUS et à gérer de façon autonome ses appareils et ses factures ;
3. Que la Ville de Causapscal s'acquitte des frais pour le support informatique et téléphonique offert par la MRC de La Matapédia en fonction de la tarification en vigueur.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Motion d'excuse pour les propriétaires du lot #4 810 454

Considérant que lors de l'approbation d'une dérogation mineure demandée par le propriétaire, à la réunion du conseil de la Ville du 2 mai 2022, une allusion déplacée sur l'état de la maison a été, malencontreusement, prononcée;

Considérant que le propriétaire, M Rock Girard et Mme France Girard ont reçu cette allusion avec grand malaise et le conseil de la Ville à bien compris la situation déplorable;

Considérant que le conseil veut offrir des excuses sincères au propriétaire et ce pourquoi, par la présente réunion publique, les membres du conseil offrent individuellement et solidairement ces excuses;

2022-11-262

Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, qu'un avis de motion soit donné et envoyé aux propriétaires nommés.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Demande d'accès à la propriété – Keven Corriveau
2022-11-263 Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire, M. Keven Corriveau pour sa résidence du 288 rue Beaulieu, Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Demande d'accès à la propriété – Ghislaine Valois
2022-11-264 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire, Mme Ghislaine Valois pour sa résidence du 180, Route 132 Ouest à Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Révision budgétaire pour OHMatapédia – octobre 2022
2022-11-265 Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le budget révisé 2022 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation, à la date du 5 octobre 2022, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Budget entente tripartite, Ville, MRC et CDC
2022-11-266 **Considérant** la résolution de la Ville de Causapscal, numéro 2022-01-004, sur l'entente Tripartite avec la commission de développement de Causapscal (CDC); Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de 10 207.70\$ pour compléter la reddition de compte proposé par la commission le 02 novembre 2022.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 21- Cotisation annuelle 2023-24 – Bibliothèque
2022-11-267 Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2023-2024, pour la bibliothèque de la Ville de Causapscal, pour un montant de 14 422.28 \$ taxes incluses, payable au centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent Inc.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 22- Politique d'investissement – Ferme Casault
2022-11-268 Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter la recommandation de la Commission de développement de Causapscal, d'accorder, dans le cadre de la politique d'investissement, une aide financière au montant de 3 776.19 \$ aux propriétaires de l'entreprise Ferme Casault pour l'agrandissement de leur bâtiment.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 23- Perles de Sagesses- Lettre d'appui
Considérant la précarité de nos RPA en région;
Considérant la moyenne d'âge de plus en plus élevée et l'importance que prennent les RPA pour nos citoyens qui ne veulent pas être déracinés;
Considérant l'apport économique et social que représente une RPA dans nos petites communautés;
Considérant que les pressions financières sont de plus en plus importantes sur les propriétaires en lien avec les prêts, les assurances, l'inflation, etc. ;
Considérant que pour aller chercher des revenus, les établissements sont limités, notamment par les guides du tribunal administratif du logement, mais aussi par la capacité de payer des résidents;

Considérant que les enjeux pour le recrutement de main-d'œuvre, de même que la reddition de compte, des demandes administratives supplémentaires, autant d'éléments qui mine les efforts des gestionnaires. Une RPA qui est petite ou moyenne en région, qui mettait trois heures d'administration, doit maintenant mettre quatre et cinq jours par semaine;

Considérant que la Vallée de la Matapédia a vécu, dans les deux dernières années, plus de sept fermetures de résidences pour nos personnes âgées;

Considérant qu'au niveau municipal, nous n'avons pas les outils nécessaires pour aider les RPA;

Considérant le cri du cœur des gestionnaires de la Résidence les Perles de Sagesses de notre municipalité, qui sont à bout de souffle, est bien entendu par le conseil de la Ville de Causapscal, à l'écoute des difficultés de la dernière RPA dans notre municipalité;

2022-11-269

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

Qu'il faut cesser l'hémorragie des fermetures répétées de RPA dans notre région;

Qu'il faut que de notre gouvernement agisse et vite pour éviter la disparition de nos RPA;

Que notre gouvernement prenne les bonnes décisions pour rendre viables les résidences pour personnes âgées, et ce dans les plus brefs délais;

Que la présente résolution soit envoyée aux différents responsables;

M. Christian Dubé

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage

Québec (Québec)

G1S 2M1

ministre@msss.gouv.qc.ca

M. Pascal Bérubé

Édifice ATR

26, boulevard Saint-Benoît Ouest

Bureau 101, Amqui (Québec)

G5J 2E2

Pascal.Berube.MATN@assnat.qc.ca

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Attraction et enracinement des jeunes – représentant du conseil

Considérant que le rôle joué par l'appareil municipal pour répondre aux défis de l'attractivité et de l'enracinement des jeunes, est majeur;

Considérant qu'une formation est organisée pour outiller plus encore le conseil municipal;

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, que les conseillers Gaëtan Gagné et Réjean Gagné soient nommés pour assister à cette formation, donnée à la MRC de la Matapédia, ce vendredi 11 novembre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - demande d'appui

ATTENDU QUE la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la ville de Causapsal est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Causapsal se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques, mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur le conseiller Denis Viel propose appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou de :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbaines;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire considérant que :
 - a) Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - b) Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - c) Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26- Représentation du conseil à la Vélo-Route

2022-11-272

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que soit nommé le conseiller Léo Lepage-St-Amand, sur l'organisme Vélo Route, comme représentant de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

27- Concours décors de Noël – Causapscal Féérique

2022-11-273

Considérant que la Ville de Causapscal, veut finir l'année en beauté et avec l'arrivée de Noël elle encourage tous les citoyens à décorer en proposant un défi brillant;

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

D'autoriser la tenue de ce concours, entre le 15 novembre et le 31 décembre, sous forme de défi brillant en décorant leur propriété en façade par la présence de lumières et d'ornements mettant en valeur leur maison;

Pour se qualifier, les participants devront recevoir une note globale supérieure à 60 %, déterminée selon les critères énumérés. Les trois prix de participation, de 100 \$ chacun en bon d'achat, seront tirés au hasard parmi les finalistes ayant obtenu la note de passage.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-11-274

28- Fêtes de Noël – fermeture de l'Hôtel de Ville

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser la fermeture de l'Hôtel de Ville de Causapscal, pour la période des fêtes, du 20 décembre à midi au 2 janvier et d'autoriser la remise d'un présent aux employés municipaux et d'un goûter pour les fêtes de Noël.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-11-275

29- Dons

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de verser le don suivant :

- 200 \$ à Prévention du suicide au Bas-Saint-Laurent
- 250 \$ à Campagne de paniers de Noël 2022
- 150 \$ à Maison des familles
- 150 \$ à Les Amirams de la Vallée
- 500 \$ à Harmonie St-Jacques

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30- Affaires nouvelles

30.1 Route du 2e Rang (Phase 2) - Décompte #2

2022-11-276

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement du décompte #2 du projet du 2e Rang Phase 2, au montant de 258 548.32 \$, taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.2 Monument générationnel des 3 générations Heppell

2022-11-277

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'accepter la proposition de M. George-Henri Houde, de faire la réfection du monument générationnel des 3 générations Heppell, près du Pont couvert Heppell, en fournissant aide et matériel nécessaire.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.3 Prêt de la salle de l'hôtel de Ville

2022-11-278

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter de louer à titre gratuit, la salle de l'Hôtel de Ville pour le party de Noël des pompiers.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.4 Motion de félicitation à Guylain Raymond

2022-11-279

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné de faire une motion de félicitation pour M. Guylain Raymond pour souligner son travail au niveau du hockey à l'aréna de la Ville et souligner le fait que le club de Hockey des Causapscal à nommer leur nouvelle loge à son nom.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.5 Installation de panneau de « NO PARKING » sur Rue du Parc

2022-11-280

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationner dans la Rue du Parc

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.6 Location de la cantine de l'aréna pour 600\$

2022-11-281

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné d'autoriser la location de l'espace cantine de l'aréna à Mme Vanessa St-Laurent pour la saison de hockey 2022-2023, pour la somme de 600\$

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Denis Viel vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand, vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseillère Odile Roy vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Le Maire Réjean Lagacé est absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

31- Correspondance

La correspondance est lue.

32- Période de questions

Pas de question

33- Levée de la séance

2022-11-282

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de lever la séance.

Mme Odile Roy, Pro-Maire

Laval Robichaud, Directeur général et
Secrétaire-trésorier